

Questions orales

trie se prépare à faire face non seulement à la concurrence américaine, mais aussi à celle des autres pays. L'industrie a même déjà reçu des commandes de grands centres comme New York, Boston, San Francisco et Los Angeles. Par ailleurs, les 60 travailleurs touchés ainsi que tous ceux qui perdront leur emploi dans la région de Toronto auront droit aux programmes ordinaires d'aide à l'adaptation.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre.

La fermeture de l'imprimerie n'est pas un cas isolé dans ce secteur. Photo Engravers, de Toronto, 450 emplois; Novalis, d'Ottawa, 41 emplois; le Groupe Le Droit, de Montréal, 63 emplois; Transcontinental, de Winnipeg, 50 emplois; et voici que l'imprimerie Southam de Weston, en Ontario, va supprimer 500 emplois dans ma circonscription.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris au sérieux les préoccupations du secteur de l'imprimerie qui l'a prévenu que l'Accord de libre-échange ferait perdre des emplois?

Quand le ministre et le gouvernement auront-ils la décence d'accorder aux travailleurs ainsi réduits au chômage sans qu'ils y soient pour rien l'aide que le premier ministre a promise trois jours après des élections générales dont l'enjeu a été l'Accord de libre-échange?

Il a promis à ceux qui perdent leur emploi un programme d'aide généreux. Où est ce programme? Qu'en est-il de cet engagement? Le gouvernement va-t-il dire la vérité à ces travailleurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dommage que l'honnêteté intellectuelle ne soit pas une caractéristique de l'opposition officielle.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Allez! C'est à cause de cela que vous avez une cote de 17 p. 100, John.

M. Crosbie: Il n'y a pas d'honnêteté, intellectuelle ou autre, dans l'opposition officielle, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Comment pouvez-vous le savoir? Visez les 15 p. 100 la semaine prochaine.

M. le Président: Bien que le ministre ne désigne personne en particulier mais semble inclure tous les députés, ce langage n'est pas acceptable. Voudrait-il formuler sa réponse en termes plus courtois?

M. Crosbie: Je retire cette remarque. Je sais que tous les députés de l'opposition sont honnêtes.

Entre la fin de décembre 1988 et la fin de décembre 1989, il s'est créé 258 000 emplois dans l'ensemble du Canada. C'est une nette augmentation. En janvier, 65 000 autres emplois ont été créés, nouvelle augmentation nette. Ce sont les chiffres désaisonnalisés de Statistique Canada.

En citant ces cas, le député donne une image trompeuse de la situation. Le nombre d'emplois s'est accru de façon superbe au cours des 13 derniers mois.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne le deuxième projet hydroélectrique de la baie James.

Le ministre n'est pas sans savoir que le comité de l'énergie à la conférence Globe 90 s'est penché là-dessus la semaine dernière et a révélé que le réseau hydroélectrique du Québec pourrait réaliser, en quantité et en valeur, des économies d'énergie plus importantes que les ressources que pourrait produire le projet Baie James II. Cela signifie que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, demande aux Québécois d'absorber des milliards de dollars de dette en matière hydroélectrique et de consentir à des perturbations écologiques considérables, alors qu'une autre possibilité s'offre aux consommateurs québécois d'hydroélectricité.

• (1440)

Compte tenu de tout cela, le ministre va-t-il faire preuve d'autorité cette semaine et soumettre tout le projet à une évaluation environnementale approfondie, comprenant une estimation des coûts-avantages financiers des solutions de rechange?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous savons tous à quel point ce projet est important pour la prospérité économique du Québec et du Canada. Cela étant dit, notre gouvernement s'est engagé publiquement à satisfaire largement aux exigences du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et à s'assurer que le projet fasse l'objet d'un véritable examen public et d'audiences publiques.

Nous sommes à discuter avec le gouvernement du Québec et la société Hydro-Québec de la possibilité d'établir un processus d'évaluation conjoint qui élimine les doubles emplois et assure une évaluation réelle et précise du projet. Ce processus conjoint s'inspirerait plus ou moins de ce que nous avons fait dans l'Affaire Al-Pac, en Alberta.